Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Absence dans le réquisitoire du procureur

Par Visiteur

Je ne suis pas sous controle judiciaire si ce n'est que dans le réquisitoire du procureur il est mentionné prévenir en cas de changement d'adresse doit on considerer des vacances comme changement d'adresse meme si ces vacances sont d'environ 15 à 17 jours pour ma première absence j'ai prévenu mon avocat par lettre est ce suffisant ou dois je adresser une lettre au procureur car mon inquiètude c'est que je soies convoqué alors que je suis absent

---
Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

Le départ en vacances n'est pas considéré comme un changement d'adresse.
Effectivement le mieux est d'informer votre avocat de vos déplacements (lieu et dates)et de lui fournir un moyen de vous joindre afin qu'il puisse vous contacter pour vous prévenir de la date d'audience.
Sachez par ailleurs qu'en tout état de cause, du moment que votre avocat vous représente, vous pouvez ne pas être présent à l'audience.

Cordialement